

VIVRE ENSEMBLE

CASE POSTALE 171

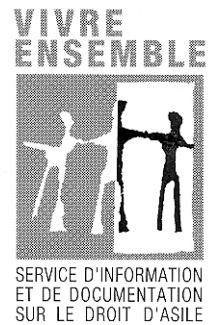
1211 GENEVE 8

TEL.: 022 320 60 94

FAX: 022 807 07 01

COURRIEL : VIVRE.ENSEMBLE@ASILE.CH

CCP 12-9584-1



WWW.ASILE.CH/VIVRE-ENSEMBLE

Documentation sur le droit d'asile

Liste de documentation no 3 - 8 juin 2010

Les liens Internet permettent d'accéder directement aux documents référencés et de les télécharger. Si vous souhaitez les commander en version papier, adressez-vous en priorité à l'organisme éditeur. Les ouvrages volumineux peuvent être consultés dans nos locaux.

LEGISLATION

3-1 Projet de révision de la loi sur l'asile (LAsi)

(changement de système pour les non-entrées en matière, réduction à 15 jours du délai de recours, remplacement des représentants d'œuvre d'entraide par un conseil en matière de procédure et d'évaluation des chances). DFPJ, Berne 26 mai 2010.

Communiqué de presse, 1 page;

Message du Conseil fédéral concernant la modification de la loi sur l'asile, 72 pages;

Projet de modification de la loi sur l'asile soumis au Parlement, 15 pages.

<http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2010/2010-05-261.html>

3-2 Ordonnances adaptées en fonction de l'introduction de la biométrie dans le titre de séjour pour étrangers (Développement de l'acquis Schengen), DFPJ, Berne 26 mai 2010.

Communiqué de presse, 1 page ;

Rapport explicatif de l'ODM, 20 pages;

Projet d'ordonnance, 13 pages.

http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2010/ref_2010-05-260.html

DOCUMENTS OFFICIELS

3-3 Rapport sur la problématique des requérants d'asile déboutés qui perçoivent l'aide d'urgence sur une longue période. Les auteurs précisent que la question de savoir si la suppression de l'aide sociale aux requérants a entraîné une hausse du nombre de départ n'a pas fait l'objet de cette étude. Christian Bolliger et Marius Féraud, Büro Vatter AG (sur mandat de l'ODM), Berne, 26 mai 2010, 6 pages.

http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/asyl_schutz_vor_verfolgung/sozialhilfe.Par.0014.File.tmp/ber-langzeitbezug-nothilfe-f.pdf

3-4 Accord entre le Conseil fédéral et le Gouvernement de la République du Kosovo concernant la réadmission de personnes en situation irrégulière. Conclu le 3 février 2010 et entré en vigueur le 1^{er} juin 2010. Recueil officiel du droit fédéral (RO 2010, p. 2107). Berne, 27 pages

<http://www.admin.ch/ch/f/as/2010/2107.pdf>

COMITE CONTRE LA TORTURE

3-5 Observations finales du Comité contre la torture. Examen du rapport soumis par la Suisse en application de l'article 19 de la Convention contre la torture. Préoccupations concernant le recours excessif à la force à l'égard des requérants d'asile d'origine africaine dans les cantons de Vaud et Genève. CAT, 14 mai 2010, 9 pages
http://www.humanrights.ch/home/upload/pdf/100514_CAT_Concl_Obs_Suisse_2010_fr.pdf

Ces observations font suite au sixième rapport périodique de la Suisse au Comité contre la torture publié le 18 mars 2009.

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/AdvanceVersions/CAT-C-CHE-6_fr.pdf

JURISPRUDENCE

SUISSE

3-6 Arrêt de principe du TAF sur l'exigibilité du renvoi en Serbie pour les Kosovars qui y ont de la famille. Arrêt du Tribunal administratif fédéral no D-7561/2008, Berne, 15 avril 2010, 30 pages.

http://relevancy.bger.ch/pdf/azabvger/2010/d_07561_2008_2010_04_15_t.pdf

EUROPE

3-7 Arrêt de la Cour EDH relatif à l'art. 3 CEDH: l'expulsion d'un islamiste intégriste en Tunisie en dépit des indications de la Cour l'a exposé à un risque de torture ou de mauvais traitements et a privé sa requête de tout effet utile. Constat de violation par l'Italie des art. 3 et 34 de la CEDH. Communiqué en français résumant l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur la requête 50163/08 contre l'Italie, Strasbourg, 13 avril 2010. 3 pages. (Un lien sur l'arrêt complet en français apparaît au début du communiqué du greffier. 12 pages).

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?action=html&documentId=866333&portal=hbkm&source=externalbydocnumber&table=F69A27FD8FB86142BF01C1166DEA398649>

3-8 Arrêt de la Cour EDH relatif à l'art. 3 CEDH: l'expulsion d'un dissident iranien vers l'Iran serait contraire à la Convention. En cas de renvoi du requérant vers l'Iran: violation par la Suède de l'art. 3 de la CEDH. Communiqué en français résumant l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur la requête 41827/07 contre l'Italie, Strasbourg, 9 mars 2010. 3 pages. (Un lien sur l'arrêt complet en anglais apparaît au début du communiqué du greffier. 13 pages.)

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?action=html&documentId=864118&portal=hbkm&source=externalbydocnumber&table=F69A27FD8FB86142BF01C1166DEA398649>

3-9 Accords de Dublin: Intervention du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe devant la Cour EDH dans des affaires relatives au transfert de demandeurs d'asile des Pays-Bas vers la Grèce. Les observations portent sur les grandes questions relatives à la procédure d'asile en Grèce, aux garanties des droits de l'homme et aux conditions d'accueil et de détention des demandeurs d'asile. D'après lui, la législation et les pratiques relatives à l'asile en Grèce ne sont pas conformes aux normes internationales et européennes des droits de l'homme. Cette tierce intervention, au titre de l'article 36 § 2 CEDH et sur invitation de la Cour, est la première du genre depuis 2007. En anglais. Conseil de l'Europe, 10 mars 2010, 10 pages.

<https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?Index=no&command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=1515478&SecMode=1&DocId=1551084&Usage=2>

PUBLICATION

3-10 Rapport annuel de gestion 2009 du Tribunal administratif fédéral. Les données statistiques les plus intéressantes (taux d'admission des recours, durée des procédures) sont malheureusement publiées uniquement pour l'ensemble du TAF, de sorte qu'il n'est pas possible de connaître les chiffres propres au domaine de l'asile. Berne, 21 janvier 2010. 27 pages.

http://www.bundesverwaltungsgericht.ch/fr/20100315gb2009_bvger.pdf